



RÉGIE DE TERRITOIRE DES DEUX RIVES

6 avenue de la Gare

63160 - BILLOM

04 73 84 78 30

regieterritoire63@gmail.com

 @regiedesdeuxrives

<http://regiedes2rives.fr>

OFFRE EMPLOI

REGIE DE TERRITOIRE – CHANTIER INSERTION MARAICHAGE

OPERATEUR MARAICHER

MISSIONS :

L'opérateur en parcours d'insertion assurera sous l'autorité de l'encadrant technique, les tâches de maraîchage en menant un travail de qualité :

- Travail sur les cultures plein champ et sous serre en toutes saisons en utilisant l'outillage et les techniques culturales adaptés :
 - Travail du sol,
 - Semis,
 - Repiquage,
 - Binage,
 - Arrosage,
 - Récoltes,
 - Désherbage
 - ...
- Préparation des commandes
- Vente et livraison

Il exécutera des tâches faisant appel à des compétences techniques qui lui seront progressivement amenées par l'encadrant technique.

APTITUDES :

- Goût et intérêt pour le maraîchage
- **Bonne condition physique**
- **Supporter des positions longues debout ou fléchi**
- **Supporter des températures extrêmes : froid/gel en hiver et forte chaleur en été**
- Motivation à reprendre une activité professionnelle

COMPETENCES REQUISES :

- Savoir travailler sur des tâches répétitives prolongées,
- Tenir une position de travail courbée ou agenouillée de façon prolongée,
- Savoir travailler en équipe et/ou de façon autonome.
- Etre en capacité d'appliquer les consignes de travail données par les encadrants,
- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de posture au travail,
- Manipuler avec soin et minutie les plantes et les légumes,
- Etre capable de rendre compte de son activité à son supérieur hiérarchique,
- Savoir s'adapter à des tâches polyvalentes et à la diversité des situations.

TYPE DE CONTRAT :

- CDDI de 4 mois, éventuellement reconductible.
- Prise de poste – Maison du Pont – Route de Cournon à Pérignat Es Allier

TEMPS DE TRAVAIL :

- 29 heures hebdomadaires comprenant l'accompagnement socioprofessionnel. Les horaires peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

SALAIRE :

- Niveau 1 Coefficient 160 de la CCN des régies de quartier / SMIC